

Assemblée générale ACAL du 16 Juin 2023.

SOMMAIRE

Présentation de l'ACAL

Le nombre de personnes accueillies

Ses financements

Les principaux faits marquant

Les actions réalisées

Présentation des pôles

Perspectives

BILAN 2022 DES ACTIVITES DE L'ACAL

Ensemble contre les exclusions:

15 établissements et services

- 4 structures d'hébergement collectif.
- 326 appartements pour héberger nos publics.

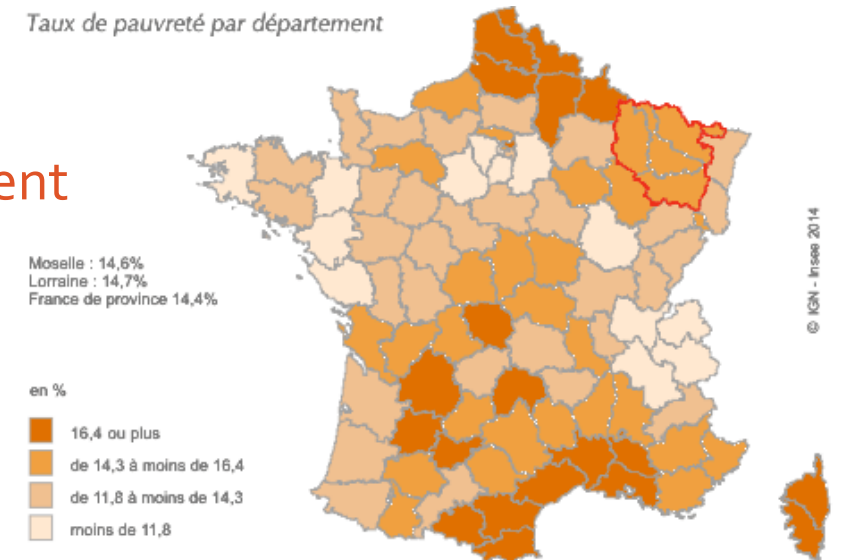
3 pôles d'activité : Asile, Familles & Isolés, Insertion par le logement

169 ETP au 31/12/2022, 187 salariés soit une hausse de 23% par rapport à 2021.

Présent sur l'ensemble du département 66

L'ACAL a réalisé 5 257 prises en charge de personnes en difficulté.

Taux de pauvreté par département

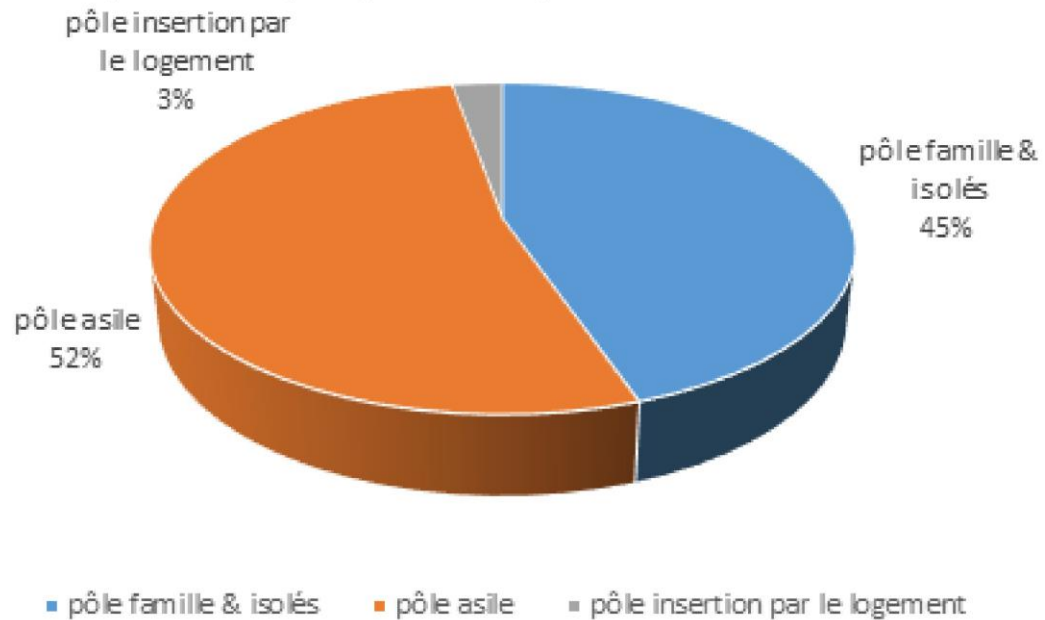


LE DEPARTEMENT DES P.O EST UN DES DEPARTEMENTS LES PLUS TOUCHES PAR LA PRECARITE

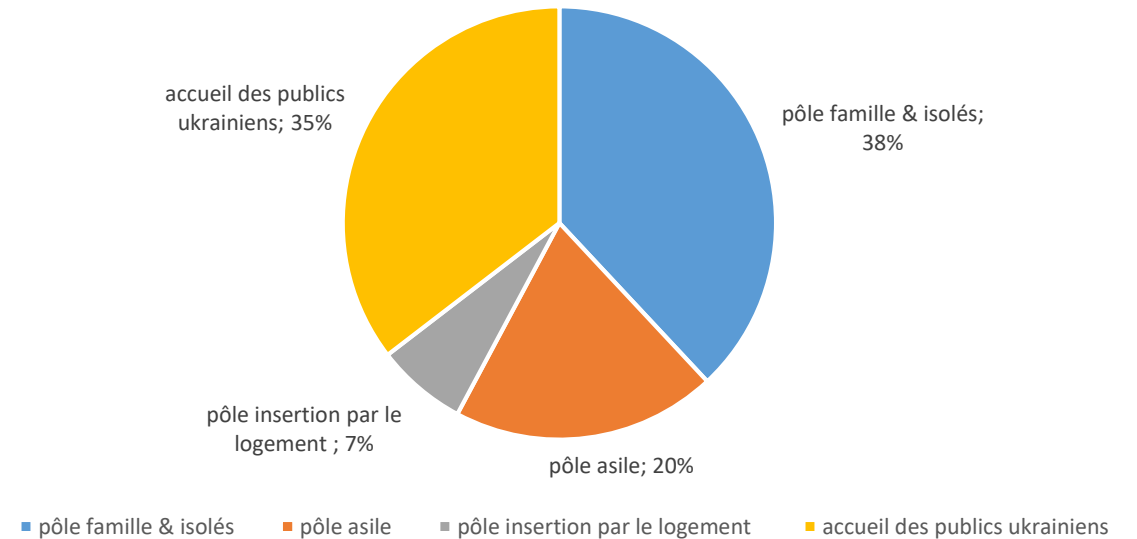
Répartition des personnes accueillies

2021

Répartition par pôle des personnes accueillies



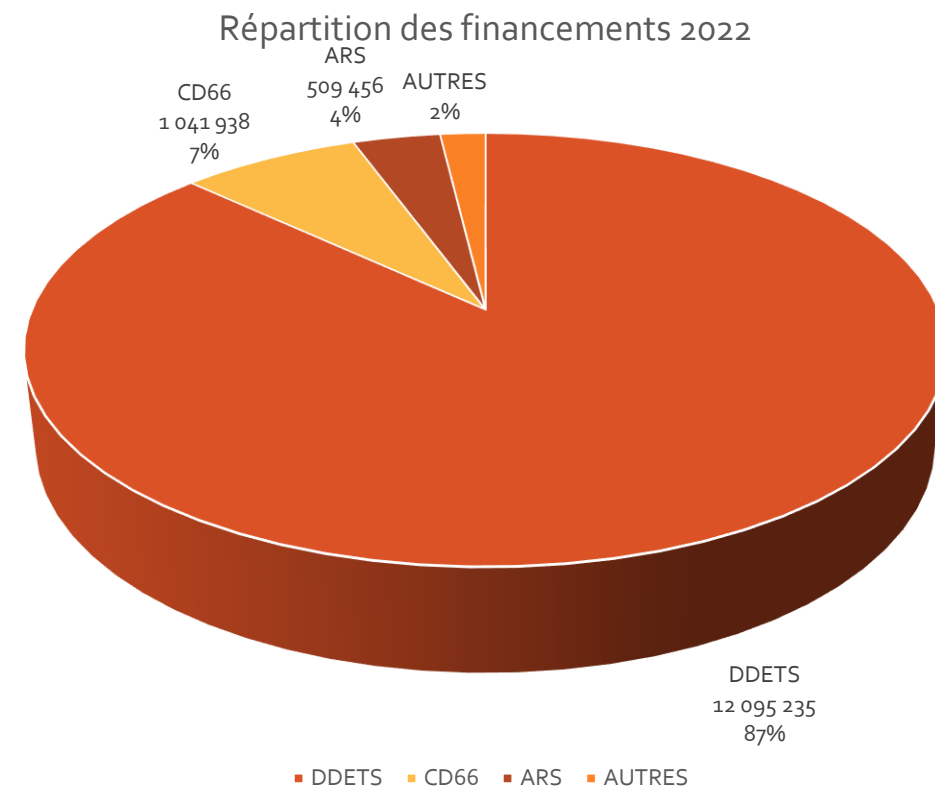
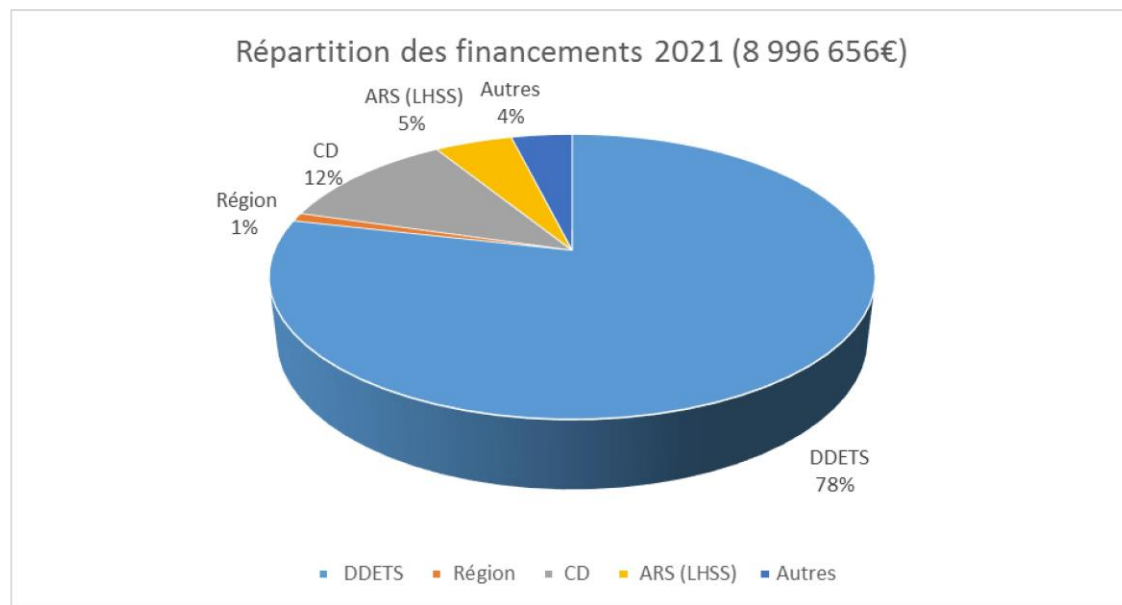
Répartition des prises en charge par pôle



Les financeurs

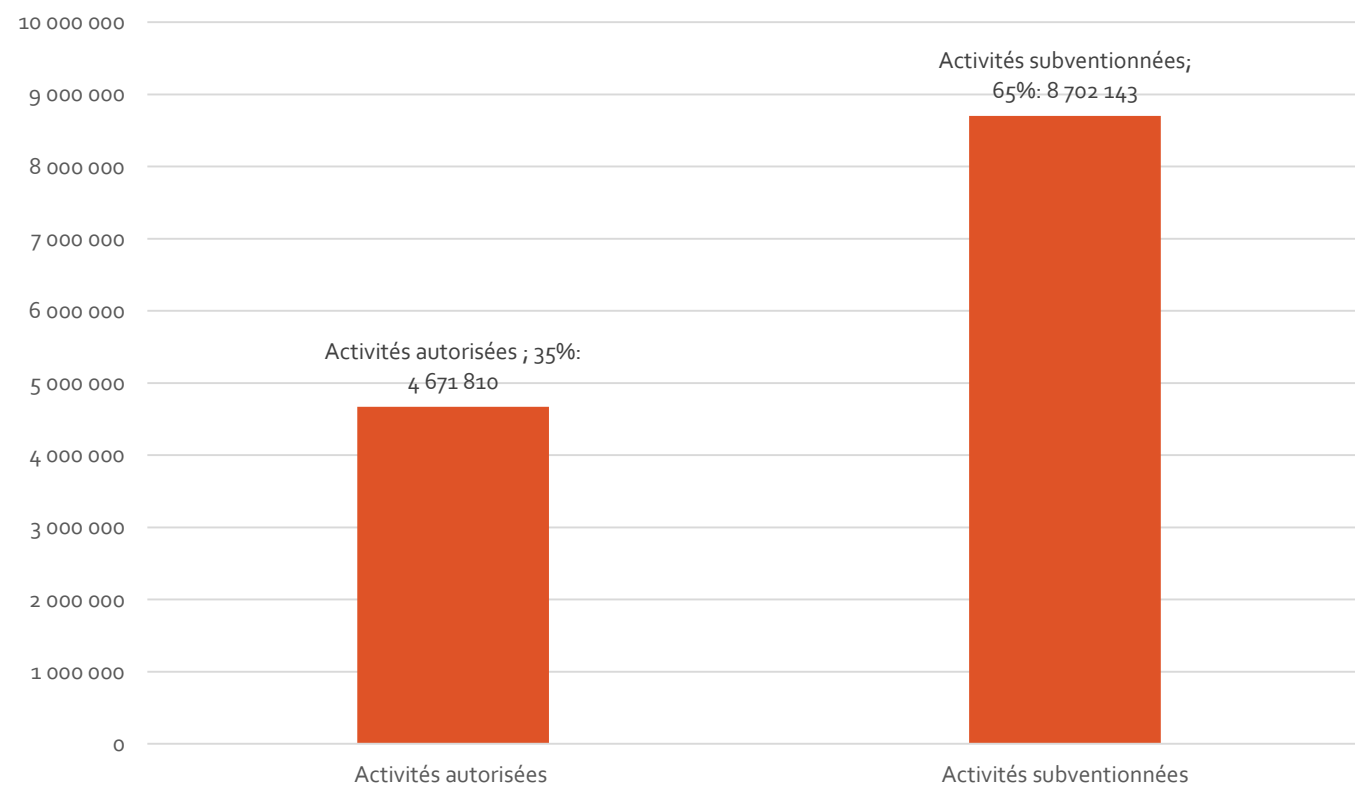


Financement 2022: 14 215 428€.



Financement 2022:

Répartition des financements 2022 par mode de financement



Les partenaires au quotidien

POLE INSERTION LOGEMENT

POLE ASILE

POLE FAMILLE & ISOLE



forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits



APEX

La Cimade



L'humanité passe par l'autre



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION



PYRENEES ORIENTALES

Le Département



Immobilière 3F



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



COHÉRENCE RÉSEAU
vers une vie autonome par le rétablissement psychique



Asile

Familles et
isolés

Insertion par
le logement

ACCUEIL

HEBERGEMENT

INSERTION

POLE ASILE
 Directrice Adjointe : Camille GRAU



HUDA
 (Hébergement d'urgence pour Demandeurs d'Asile)
 Hébergement sur orientation de l'OFII
 197 places
 HLM les Malaises
 Appt 1 RDC
 66820 VERNET LES BAINS
 Mme Dominique PAYA,
 cheffe de service
 90 avenue Louis Torcatis
 66000 PERPIGNAN
 ☎ : 04 48 10 00 20
cada.huda@acal.asso.fr
 M. Jonathan METAIS,



CADA
 (Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile)
 Familles et personnes isolées sur orientation de l'OFII
 172 places
 39 bis ancien Chemin de Villefranche
 66820 FUILLA
 ☎ : 04 68 05 09 25
cada.fuilla@acal.asso.fr
 Mme Dominique PAYA,
 cheffe de service
 90 avenue Louis Torcatis
 66000 PERPIGNAN
 ☎ : 04 48 10 00 20
cada.huda@acal.asso.fr
 M. Jonathan METAIS,
 Chef de Service



SEUIL HUDC DA
 (Hébergement d'urgence de Droit Commun pour Demandeurs d'Asile)
 Tout public primo-arrivants ou en demande d'asile (sauf homme seul)
 SAS Hotelier pour public ukrainien à destination des personnes demander la protection temporaire
 200 places
 1 rue François Servent 66000 PERPIGNAN
 ☎ : 04 48 10 00 01
seuil.da@acal.asso.fr
 Mme Léa HERTZOG, cheffe de



Mas Blanc
 Alènya
 260 places



Dispositifs AD HOC
 public ukrainien sous protection temporaire
accueil.uk@acal.asso.fr
 Mme France BAGAIT, cheffe de service

Les Abricotiers
 Argeles Sur Mer
 120 places



CPH
 (Centre Provisoire d'Hébergement)
 Bénéficiaires d'une protection internationale
 Familles et personnes isolées
 Appartements en diffus sur Perpignan
 4 rue Honoré Daumier, 66000 PERPIGNAN
 ☎ : 04 48 22 05 70, cph@acal.asso.fr
 Mme Dominique PAYA,
 cheffe de service



AGIR
 BPI sur validation de l'OFII
 1 rue Ernest Hemingway
 66000 PERPIGNAN
 ☎ 04 48 22 15 12
fanny.palao@acal.asso.fr
 Mme Fanny PALAO, cheffe de service


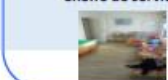


POLE FAMILLE ET ISOLES
 Directrice Adjointe : Magali LACROIX

SAO
 (Service d'Accueil et d'Orientation)
 Tout public (sauf homme seul)
 Accueil, Evaluation, Orientation
 9h-12h / 14h - 17h en semaine (sur RV sam, dim, JF)
 42 Bd Aristide Briand 66000 PERPIGNAN
 ☎ : 04 68 66 09 03
seuil.pc@acal.asso.fr
 Mme Léa HERTZOG, chef de service




SEUIL HUDC PC
 (Hébergement d'urgence de Droit Commun)
 Public cible et femmes victimes de violence (sauf homme seul)
 42 Bd Aristide Briand 66000 PERPIGNAN
 ☎ : 04 68 66 09 03
seuil.pc@acal.asso.fr
 Mme Léa HERTZOG,
 Cheffe de service

Centre d'hébergement « SESAME »
 Tout public
 5 places en Urgence
 5 places en Stabilisation




Centre Parental « Le Rivage »
 Femmes ou couples avec enfants de moins de 3 ans ou femmes enceinte de 7 mois
 12 familles
 62 rue Pascal Marie Agasse
 66000 Perpignan
 ☎ : 04 68 35 17 00
rivage@acal.asso.fr
 Mme Adeline FOULQUIER,
 cheffe de service




38 places CHRS en Collectif
 208 avenue Général De Gaulle
 66500 PRADES
 ☎ : 04 68 05 26 62
sesame@acal.asso.fr




LAEP
 Lieu d'Accueil Enfants Parents « L'île aux parents »
 Situé au sein du Rivage
ileauxparents@acal.asso.fr
 Mme Adeline FOULQUIER,
 cheffe de service




CHRS « l'Arc-en-Ciel »
 (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
 Tout public
 18 places d'urgence




25 places en Collectif
 35 places en Appartements délocalisés

297 Av de l'Industrie
 66000 Perpignan
 ☎ : 04 68 61 13 87
aec@acal.asso.fr
 Mme Céline BOULET,
 Cheffe de Service



LHSS
 (Lits Halte Soins Santé)
 10 places
 Situé au sein de l'Arc En Ciel
servicesocial.lhss@acal.asso.fr
 Mme Céline BOULET,
 Cheffe de Service




INSERTION PAR LE LOGEMENT


SOUS-LOC / A.S.L.L.
 Accompagnement Social Lié au Logement
 Action de suivi en logement autonome sortant de structure, en sous-location avec bail glissant ou sous location avec convention SPIP
 Bureau : 8 rue Jean-François Marmontel
 Rés. Les Rois d'Aragon
 66000 PERPIGNAN
frederique.petyt@acal.asso.fr
annick.jaubert@acal.asso.fr
 Mme Magali LACROIX,
 Directrice adjointe



Résidence Accueil Les Carmes
 Accueil publics adultes isolés handicapés psychiques (Convention avec CHS Thuir)
 30 places :
 7 appartements en collectif
 32 appartements délocalisés
 2 rue Côte des carmes
 66000 PERPIGNAN
 ☎ : 04 68 08.15.40
residence-accueil@acal.asso.fr
 Mme Corinne MAURI,
 cheffe de service



Service de placement
 Action de suivi en logement autonome, en sous-location via une convention SPIP
 8 rue I. F.Marmontel, Rés. Les Rois d'Aragon, 66000 PERPIGNAN
frederique.petyt@acal.asso.fr / annick.jaubert@acal.asso.fr
 Mme Magali LACROIX,
 Directrice adjointe



I.M.L.
 Intermédiation locale
 68 appartements pouvant accueillir des familles et isolées sur orientation SIAO
 25 appartements pouvant accueillir les familles ukrainiennes sous protection temporaire
 Bureau : 8 rue Jean-François Marmontel, Rés. Les Rois d'Aragon, 66000 PERPIGNAN
stephanie.torralba@acal.asso.fr
 Mme Magali LACROIX,
 Directrice adjointe



Les principaux faits marquants



Les principaux faits marquants

L'année 2022 s'est déroulée dans un contexte de crises successives et d'augmentation significative des activités, alors même que les organisations étaient déjà fragilisées au sortir de la crise covid et de la perte d'attractivité du secteur.

Ce contexte a eu pour conséquence de creuser les écarts. En effet nous constatons que pour la première fois l'ACAL présente un résultat consolidé de ses activités autorisées négatif de 273 000€.

L'équilibre budgétaire des structures du pôle asile a continué de se fragiliser. Il en est de même pour Sésame qui était déjà en déficit en 2021.

Ces tendances avaient déjà été remontées lors de l'exercice 2021, mais elle se sont accélérées avec l'inflation et la valeur du point. Le financement de ces structures et l'effet de seuil pour le CPH ne leur permettent pas de faire face aux réalités économiques des organisations.

(Il est à noter que ces constats ont fait l'objet d'une revalorisation pour 2023 de 2€ pour les CPH et de 1.50€ pour les CADA/HUDA. La prudence reste toutefois de mise pour les années à venir.)

Les principaux faits marquants

Les résultats 2022 tiennent compte des éléments de contexte suivant :

- 1/ NAO 2022 portant sur la rémunération :

« Le Ségur de la Santé à l'issue de la crise COVID a suscité beaucoup d'espoirs. Cependant l'accord signé le 13 juillet 2020 résultant de la mission Laforcade évoquait une revalorisation de certains professionnels du soin pour les établissements et services financés par l'Assurance Maladie. Cela représentait certes une avancée, mais était insuffisant. C'est la raison pour laquelle l'ACAL, aux côtés de l'URIOPSS, de la FAS et bon nombre d'associations s'est mobilisée, en signant une motion en Octobre 2021. La mobilisation syndicale CGT n'a eu de cesse que de faire entendre cette désillusion nourrie par un sentiment de discrimination et de non reconnaissance de notre secteur.

Cette mobilisation à l'unisson, a justifié la mise en place d'une conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social le 18 février 2022, afin de partager avec tous les acteurs les enjeux rencontrés dans le secteur social et médico-social au plan des ressources humaines en février 2022. S'en est suivi des annonces fortes et un accord signé le 2 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs de 183€ nets. Ces revalorisations sont versées par les employeurs et les pouvoirs publics compensent le surcoût induit. La compensation couvre un coût total pour les employeurs, qui tient compte des effets sur les cotisations et contributions sociales et des taxes sur les salaires

Cependant une partie des professionnels est encore exclue. Il s'agit des professionnels des fonctions supports.

C'est la raison pour laquelle les NAO 2022 ont porté sur l'impérieuse nécessité d'affirmer notre principe d'égalité de traitement en souhaitant que l'ensemble des salariés de l'ACAL puisse bénéficier de cet avantage salarial jusqu'au 31/12/2022 financé sur des provisions et réserves fléchées à coût constant ou fonds associatifs propres.

- A l'heure où le manque d'attractivité de notre secteur le pénalise, cette mesure répond à l'urgence de revaloriser tous les métiers du social et du médico-social ».

Les principaux faits marquants

- 2/ Revalorisations salariales

La recommandation patronale Nexem du 23 novembre 2022 portant mesures sur le pouvoir d'achat a été agréée par arrêté du 21 décembre 2022 publié au Journal officiel du 24 décembre 2022. Cette recommandation patronale a permis :

- d'une part, l'augmentation de la valeur du point à hauteur de 3,93 € contre 3.82€. ;
 - et d'autre part, de relever l'indice minimum garanti à hauteur de 403
 - ces mesures sont rétroactives au 1er juillet 2022.
 - Augmentation du SMIC de 6.6% sur une année.
-
- L'ensemble de ces mesures représentent 239 000€ relatifs à la prime ségur + 47 000€ de revalorisations salariales + 139 000€ NAO 2022 Ségur pour tous jusqu'au 31/12/2022

Les principaux faits marquants

- 3/ **La perte d'attractivité** du secteur se traduisant au sein de l'ACAL par des difficultés de recrutement et un taux d'absentéisme en hausse:
- **Taux d'absentéisme:** Avant 2020 : 3% - 2021 : 4% - 2022 : 7,23% (taux national: 8%). Coût : 145 000€.
- **L'amélioration de la communication** et ce notamment pour favoriser le dialogue professionnel, faciliter la remontée de terrain par tous, affirmer notre management de proximité et aligner nos pratiques.
- **Questionnement institutionnel autour de l'évolution du monde associatif depuis les 60 dernières années** et notamment du risque de marchandisation des associations, de l'évolution du travail social et des attentes des salariés compte tenu de la perte d'attractivité de notre secteur et enfin des politiques sociales pour adapter notre vision.
- La réflexion autour de notre **projet social**.
- La prise en compte des besoins des salariés au travers un **diagnostic QVCT**.
- La prise en compte des besoins de la communauté managériale, via l'élaboration d'une **charte managériale** et d'un plan de développement permettant de l'accompagner dans sa montée en compétences, sur la capacité à responsabiliser et développer les capacités d'autonomie des équipes et des usagers. Il convient à présent de faire vivre ce projet managérial qui consiste à nous faire grandir pour faire de l'ACAL un acteur engagé au service de l'évolution sociétale.
- Un questionnement relatif à notre **politique ressources humaines** et à notre fonction siège, via un **diagnostic Rh élargi à la fonction siège**.
- Un questionnement nous permettant d'affiner notre **stratégie immobilière et informatique**.
- La prise en compte des besoins des usagers via l'amélioration de notre **politique bientraitance**. Ces travaux seront menés en 2023.

Les actions réalisées

- Sur le plan réglementaire et technique:
- La finalisation de notre évolution informatique par le changement de notre système administration réseau.
- La mise en place d'une convention de partenariat et de coopération avec l'association Joseph Sauvy.
- La continuité de notre politique sécurité au travers des comités de sécurité et notamment la sécurisation des accès.

Les actions réalisées

- Sur le plan développement et valorisation des activités:
- **+ 50% de hausse d'activités principalement liée à l'accueil des familles Ukrainiennes**
 - Création d'un SAS hôtelier de 200 places
 - Création de deux dispositifs ad'hoc de 240 et 120 places à Alénia et Argelès sur Mer.
 - Captation de 27 logements
 - Mise en place d'une action d'ingénierie UK pour faciliter l'orientation vers le logement des familles UK.
 - Création de deux actions d'apprentissage de la langue pour les familles UK.
- Création du dispositif AGIR favorisant l'insertion des réfugiés
- Extension du parc IML classique 21 places captées /40 places prévues. Portant la capacité à fin 2022 à 67 logements 164 places.
- Extension de 12 places d'hébergement d'urgence fléchées VIF.

Les actions réalisées

- *Sur le plan immobilier:*
- La hausse des activités en 2022 s'est accompagnée d'une hausse de 10% de notre parc de logements portant sa capacité à 326 logements.

LE POLE ASILE

Présentation des établissements et services

Fin 2022 début 2023

SEUIL

- **Hébergement d'Urgence de Droit Commun « Demandeur d'Asile »** (HUDC DA) : une moyenne de 160 places occupées en 2022, pour 230 financées-diffus sur Perpignan et hôtel pour l'ensemble de la convention (PC & DA)
- **SAS Hôtelier pour public ukrainien** : à destination des personnes demander la protection temporaire, convention de financement pour 200 places, une moyenne de 186 places occupées par jour (à compter du 06/03)

AD HOC

- **Accueil et hébergement des publics ukrainiens sous protection temporaire:**
- **Le Mas Blanc (Alènya)**: 85 logements pour un maximum de 240 personnes
- **Les Abricotiers (Argelès-sur-Mer)**: 30 logements pour un maximum de 120 personnes

CADA & HUDA

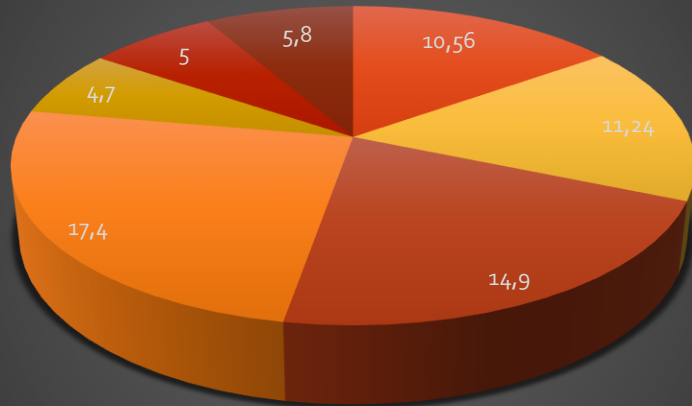
- **Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)** : 197 places en diffus, 39 sur le Conflent et 158 Perpignan.
- **Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile (CADA)** : 172 places, 50 places en collectif sur Fuilla et 122 places en diffus sur Perpignan et Cabestany

CPH & AGIR

- **Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)**: 50 places en diffus sur Perpignan
- **Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR)**: file active prévisionnelle de 160 personnes

Le pôle asile quelques chiffres au 01/01/2023

ETP financés par le pole asile

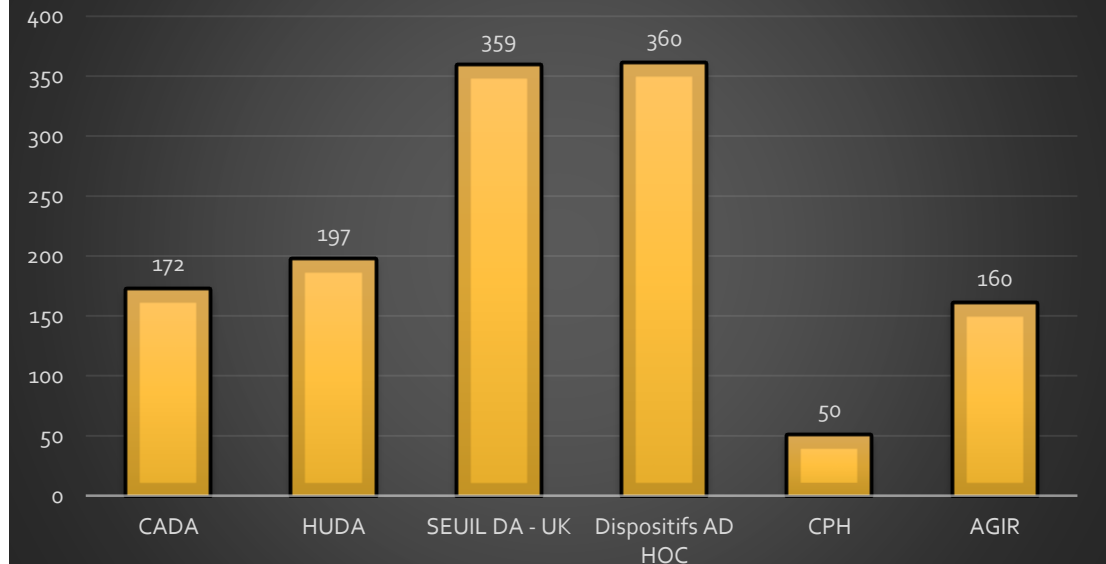


■ CADA ■ HUDA ■ SEUIL DA - UK ■ Dispositifs AD HOC ■ CPH ■ AGIR ■ CDS et DA

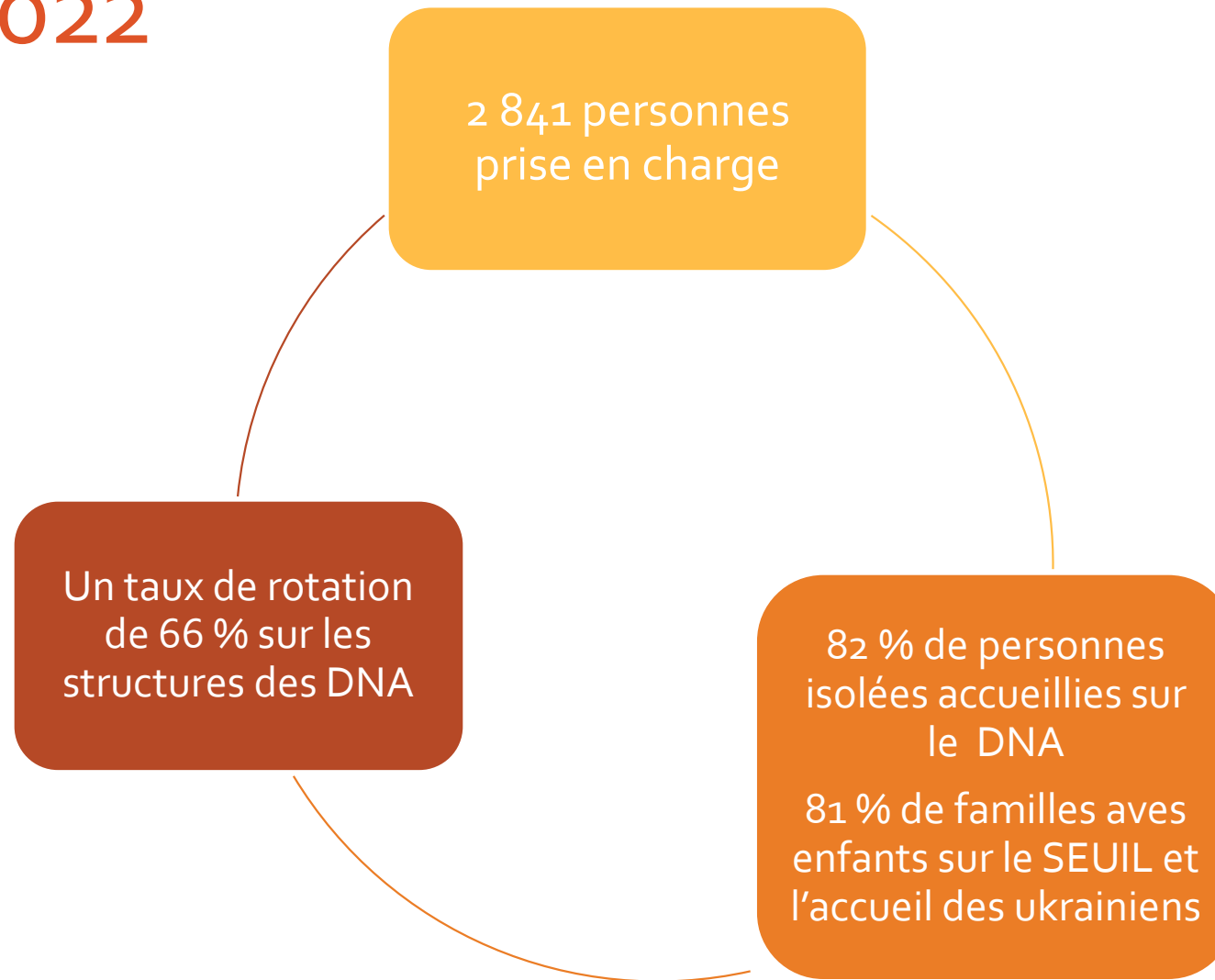
66,9 ETP
au total

1298 places
dont 160 de file
active pour
AGIR

nombre de places financées



L'activité 2022



Les principaux faits marquants

Activité:

- L'accueil des publics ukrainiens, 1 service en « extension » et deux créations (560 places financées pour 1802 personnes accueillies sur 10 mois);
- Une augmentation de 47 % du nombre d'ETP sur le pôle asile pour 103 % de personnes supplémentaires accueillies
- L'ouverture du programme AGIR;
- Le transfert de l'activité SPADAR au 1^{er} janvier 2022;
- Le maintien d'un taux de rotation important sur les structures du DNA;
- Reprise significative de l'hébergement des familles primo-arrivantes sur l'urgence avec une durée de séjour maîtrisée des demandeurs d'asile en attente d'orientation vers le DNA (44 jours); une diminution importante de la DMS -47% (9 mois en 2022 contre 17 en 2021)

Qualité et condition de vie au travail (QVCT):

- Rapatriement de l'HUDA d'Olette vers Vernet-les-bains;
- Regroupement du CADA-HUDA de Perpignan et du CPH sur un seul site (Torcatis), déménagement du SEUIL DA-UK

Gestion des ressources humaines :

- Redimensionnement des postes des chefs de service;
- Des mouvements de personnels liés notamment à des contraintes contractuelles.

PERSPECTIVES DU POLE ASILE

L'amélioration de la prise en charge

- Demande d'une extension CPH de 15 places et CADA 20 places
- Déploiement du programme AGIR

La QVCT et démarche qualité

- Continuité de démarches liées à l'amélioration de l'organisation du service sur le CADA-HUDA

Anticiper la gestion des flux liés à l'accueil des publics ukrainiens

- Fluidifier les parcours des personnes accueillies ;
- Prévoir l'arrêt progressif de la prise en charge : afin d'accueillir les plus de 1300 personnes ukrainiennes nous avons ouvert 2 dispositifs AD HOC, captés de nombreux logements et élargi nos partenariats avec 4 nouveaux hôtels. Il nous faudra donc anticiper de façon progressive un arrêt de cette prise en charge.
- Prévenir les besoins en ressources humaines : les salariés recrutés le sont dans le cadre de surcroît d'activité ; cela a pour effet un nombre de renouvellements limités (un contrat + 2 avenants possible).

Vigilance sur le projet de loi immigration « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »

Célébrer les 30 ans du CADA de Fuilla : le mercredi 11 octobre 2023

LE POLE FAMILLES ET ISOLES

Présentation des établissements et services

Accueil

- Service d'Accueil et d'Orientation du Seuil. Le SAO a accueilli près de 1270 personnes contre 900 en 2021.
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

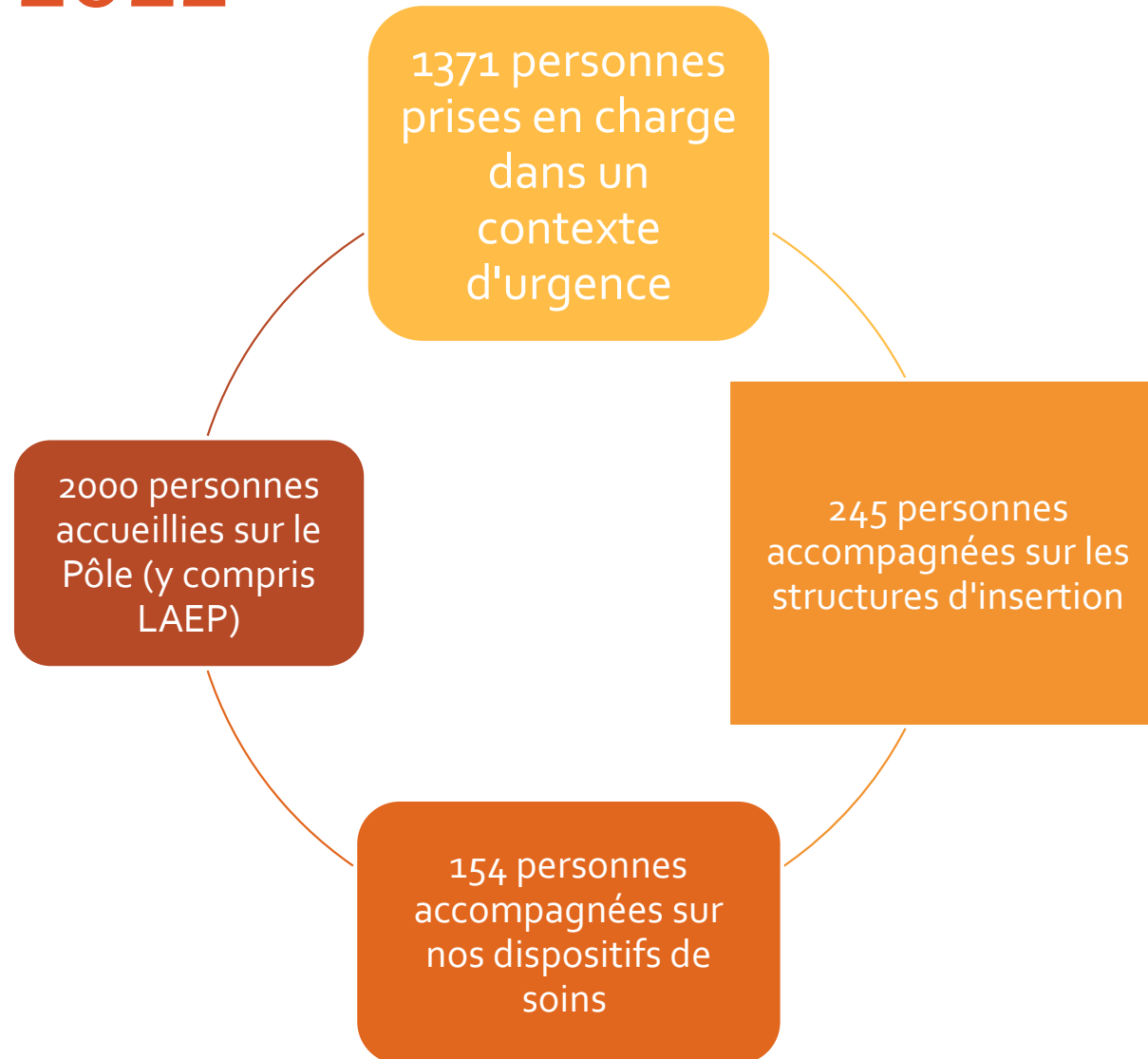
Hébergement

- Hébergement d'Urgence de Droit Commun « Public Cible » (HUDC PC) : 30 places fléchées FVV
- CHRS Urgence AEC: 18 places .
- Places d'urgence et de stabilisation Sésame: 5+5 places

Insertion

- CHRS AEC: 25 places en collectif et 35 places en diffus.
- CHRS Sésame : 38 places en collectif.
- Centre parental le rivage: 25 places en collectif et 2 appartements en diffus.
- LHSS: 10 places.

L'activité 2022



Les chiffres comme illustration

Une hausse de 40% sur le Seuil PC , l'HU
représente 67% de l'activité du Pôle

40 % des accueils sur HU et les structures
d'insertion se font pour un motif de protection
au titre des violences

665 enfants hébergés

Les principaux faits marquants

- **L'activité :**
 - Financement de 12 places dédiées à l'accueil des FVV sur le Seuil PC ,
 - Reprise de l'action en médiation santé ciblée sur le territoire du Conflent ,
 - Taux d'occupation sur l'ensemble de nos structures d'hébergement situé entre 98% et 118%
 - Projets innovants : art addict sur la résidence AEC , déploiement de l'action "précarité menstruelle"
- **Démarche Qualité :**
 - Reprise d'une dynamique collective sur les étbmnts : transferts , dvpment partenariat AEC / IME Aristide Maillol
 - Négociation d'un CPOM,
 - Révision des outils issus de la loi 2002-2 et création de nouveaux outils liés à l'amélioration de l'accompagnement
 - Développement d'instances pour les professionnels destinées à la réflexivité et gestion du stress (régulation , musicothérapie ...)



Indicateurs de vigilance :



- l'accroissement de notre activité sur l'HU illustre la crise économique mais aussi sur un meilleur repérage des situations de violences et une réponse adaptée sur le temps de l'urgence. Toutefois, nous constatons un manque de fluidité croissant vers les structures d'insertion environ 80 jours d'attente pour passer de l'HU vers un CHRS

Des structures telles que les LHSS et Centre Parental qui ne peuvent répondre aux nombres demandes d'admission , taux de réponse positive de 50 % pour les LHSS et 28 % pour le Centre Parental alors que 153 enfants accueillis sur notre pôle ont moins de 3 ans .

Vieillesse de la population et perte d'autonomie sur Sésame, orientation qui se confirme en 2022

Les principaux faits marquants

LE POLE INSERTION PAR LE LOGEMENT

Présentation des établissements et services

Accompagnement

Accompagnement Social Lié au Logement: 40 mesures Pôle logement/ 20 mesures Sésame/ 5 mesures Rivage soit **93 personnes accompagnées**

Logement intermédiaire et adaptée

Sous location : 24 logements soit 58 places
Intermédiation locative IML: 65 logements soit 160 places
IML UK : 24 logements / 60 places
Service de placements extérieurs.
Résidence Accueil: 30 places

L'activité 2022

420 personnes
accompagnées
dont 60 sur
dispositifs UK

Hausse d'activité
de 83% sur l'IML
(extension et uk)

Stabilisation de nos
indicateurs taux de
relogement 66 %
DMS 13 mois

Les principaux faits marquants

Sur le pôle logement :

L'activité :

- Poursuite de l'Inscription de l'ACAL dans la mise en œuvre de l'Acte II du plan quinquennal pour le Logement d'Abord et la lutte contre le sans abris avec le déploiement de 40 places supplémentaires en IML.
- Pilotage de la mission d'ingénierie sociale à destination des uk / captations de logements / commissions mensuelles
- Gestion de 18 logements dédiés à l'IML UK : renfort un etp CESF et 0.30 maitresse de maison
- Signature d'une convention avec la Recyclerie de Céret

Démarche Qualité :

- Révision de l'ensemble de nos outils loi 2002 /2, mise en place procédure admission à la RA / création d'outils à destination de l'appropriation de son logement
- Ecriture du Projet de service Seuil/ Rivage
- Reprise des activités collectives sur l'ensemble des services du Pole : transfert pour la RA
- Multiplicité des rencontres partenariales

Indicateurs d'activité :

- Indicateurs stables en terme de taux de relogement et DMS
- Stabilisation des hospitalisations sur la RA

Indicateur de vigilance :

- 40 % des personnes accompagnées sur le Pôle le logement présente un trouble psychique ou problématique addictive

STRATEGIE POLE FAMILLES ET ISOLES ET INSERTION PAR LE LOGEMENT

Finaliser la négociation du CPOM au travers notamment l'évolution de notre d'hébergement d'urgence

Accompagner le déploiement de la politique du logement d'abord : penser le CHRS hors les murs, finaliser l'extension des 40 places IML / soutenir le développement de mesures IML + / repositionnement du Seuil conformément à la programmation de l'offre sur l'AHJ avec la transformation de l'offre sur l'hébergement d'urgence et la mise en œuvre du service unique de la rue au logement

Déployer la stratégie immobilière de l'ACAL: nouveaux locaux pour le Seuil PC et Pôle logement

Affiner les réponses à apporter au public les plus vulnérables et les moins visibles notamment les femmes en errance

AXES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES POLES

L'accès et l'accompagnement à la santé

- Réponse à un appel à projet sur la santé mentale des exilés
- Veille sur les AAP et AMI autour de la santé
- Déploiement des actions inhérentes au champ de l'éducation à la santé
- Sensibilisation à la réhabilitation psychosociale pour les professionnels

Participation des usagers

- Action ciblée sur la participation des usagers: Rapprochement CRPA et PRDS pour sensibilisation pour formation et sensibilisation des professionnels et des personnes accueillies
- Réflexion sur le déploiement de la pair aidance

Démarche qualité

- Suivi plan d'action des projets d'établissement
- Lancement de travaux autour de la bientraitance
- Échéance d'évaluation pour le centre parental et les LHSS

Perspectives et plan d'amélioration

Après les périodes complexes que nous venons de traverser ces dernières années, les perspectives de notre secteur AHI annoncent une transformation de l'offre qui va s'accélérer pour les CHRS, une nouvelle réforme de l'asile pour la rentrée, un renforcement de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes, une réforme de pôle emploi via France travail avec un objectif de plein emploi et une trajectoire continue vers le logement d'abord.

Ces réformes se réaliseront dans un contexte inflationniste, présentant le risque de réaliser des exercices déficitaires qui peuvent tendre les relations et les négociations.

Autant de sujets qui nécessiteront de croiser les regards, de comprendre l'évolution de notre environnement pour préserver notre identité et nos forces:

- Créer lorsque nous pourrons le faire
- Présenter des plaidoyers pour améliorer les prises en charges et faire bouger les politiques sociales
- Préserver voire renforcer notre agilité
- Affirmer notre innovation sociale et être un acteur du monde de demain.

Ces questionnements, il nous faut nous les poser avec les usagers. La priorité 2023 est de rénover la participation des résidents, mieux structurer leurs remontées au travers d'un questionnaire éthique autour de la prise en compte de leurs attentes et de leurs besoins.

Ces réflexions partagées avec les salariés de l'ACAL au travers du comité consultatif permettront de réécrire le projet associatif demain à la hauteur des défis et enjeux qui se présenteront. Le tout dans le respect de nos valeurs et de nos principes d'actions.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Association Catalane d'Actions et de Liaisons

Siège : 6 boulevard Kennedy, Résidence Le Tennessee, 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04.68.68.20.50 – Mèl : acal@acal.asso.fr

SIRET : 776 187 742 00064

<http://acal.asso.fr/>